

## Webinaire - Dématérialisation des permis d'environnement et unique - Focus sur l'application NOTICe (19 novembre 2021)

QUESTIONS	REPONSES
En tant que demandeur, comment partager un compte au sein d'une entreprise (plusieurs agents réalisent et suivent des permis) ?	<p>Mon Espace permet de s'authentifier en tant que citoyen ou en tant que membre du personnel d'une entreprise (identifiable sur base d'un numéro BCE). Tous les membres d'une entreprise ont alors accès à l'ensemble des dossiers propres à l'entreprise.</p> <p>Il est également possible de créer des sous-départements au sein d'une entreprise en utilisant les numéros d'unité d'établissement. Cela permet par exemple de créer une branche "environnement", "subside", "urbanisme"... et dès lors de donner accès aux membres du personnel uniquement aux dossiers les concernant.</p> <p>Des mécanismes de partage et de transfert de dossiers ont été mis en place dans le cas où deux sous-département (et/ou entreprises et/ou citoyens par ailleurs) devaient travailler sur un même dossier. Pour plus d'informations, veuillez consulter l'aide du portail Mon Espace: <a href="https://monespace.wallonie.be/">https://monespace.wallonie.be/</a></p>
A-t-on déjà une date relative à la dématérialisation, à terme, la Région dialoguera avec Urb@WEB et l'encodage fait dans Urb@WEB sera automatiquement « envoyé » vers NOTICe.	<p>Les dates établies à la date d'aujourd'hui sont (comme présenté durant le Webinaire):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarrage de la phase pilote avec quelques communes: Avril 2022</li> <li>- Ouverture à toutes les communes: Septembre 2022.</li> </ul> <p>Ce planning est réévalué en permanence sur base des délais de développement des applications, il pourrait donc être sujet à adaptation.</p> <p>L'encodage réalisé dans Urbaweb sera effectivement envoyé vers NOTICe. Les données structurées qui peuvent voyager entre NOTICe et Urbaweb, et qui sont strictement nécessaires à la commune pour réaliser ses tâches, sont également consultables dans l'application NOTICe. C'est alors dans Urbaweb qu'il convient de voir comment ces données seront utilisées et affichées.</p>
Bonjour. J'ai un profil IT et pas un profil métier urbanisme/enviro donc la question sera peut être bizarre mais quelle est la portée fonctionnelle de tout ça ? Est-ce que notice/twice et vos autres outils ont vocation à faire de l'instruction de dossier de A à Z ? Dans ce cas quel intérêt pour une commune de payer pour Urban ou Urbaweb ? Que proposent ces logiciels (relativement coûteux) que votre solution ne propose pas ?	<p>TWICE et NOTICe serviront effectivement à l'instruction des demandes de permis d'environnements et uniques. A terme, NOTICe devrait permettre également aux communes et aux instances d'avis d'intervenir dans le cadre des permis d'urbanisme (les analyses sont en cours).</p> <p>L'objectif n'est certainement pas de remplacer les solutions en place Urban ou Urbaweb, étant donné qu'elles proposent aussi d'autres fonctionnalités et d'autres intégrations (agenda du collège communal, gestion de tâches...), mais de fournir un outil gratuit aux communes n'en disposant pas encore, de manière à ce qu'elles puissent remplir leurs missions prévues dans les textes de loi des Permis d'Environnement, CODT...</p>
Comment sont traitées les demandes de permis uniques avec plan d'assainissement ou encore permis uniques avec permis voirie ? Quid des permis intégrés avec un volet permis unique ?	<p>Dans le cas d'un permis unique, la volet Urbanisme de la demande PU est jointe au dossier en tant que pièce jointe, de même que tous les documents propres à ce volet (modification de voiries...).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permis Unique avec plan d'assainissement: Si une demande de permis comprend un plan d'assainissement, il doit être joint à la demande. Le Département du Sol et des Déchets sera alors consulté.</li> <li>- Permis Unique avec permis voirie: S'il y a une modification de voirie, le traitement sera suspendu en attendant le permis de voirie.</li> <li>- Permis Intégré: Le pilotage des PI est effectué par le SPW EER (Economie, Emploi, Recherche), Département du Développement Economique. Il n'est pas prévu d'intégrer ce permis à NOTICe dans l'immédiat.</li> </ul>
Pour les parcelles non cadastrées, ça se passe comment? Actuellement, pour les déclarations, c'est déjà un petit souci puisqu'il faut d'office choisir une parcelle pour pouvoir compléter le formulaire mais celle-ci ne correspond alors pas à l'objet de la demande. Merci!	<p>La dématérialisation permettra de prendre en compte les parcelles "publiques", autrement dit celles situées dans le domaine public pour lequel il n'existe pas de référence (capakey).</p>

Est-ce que TWICE reprend également les données des établissements antérieurs au décret du permis d'environnement (autorisations datant d'avant 1999)?	Actuellement non, mais une étude est en cours pour reprendre les anciens permis toujours en cours (RGPT Classe 1, Carrières et Minières). Les anciens permis qui ne sont plus en cours ne seront pas repris.
Quel est finalement l'intérêt de travailler avec Imio plutôt que directement avec NOTICe qui est gratuit ?	NOTICe se limite aux intégrations avec les back-offices "Permis" du SPW et n'a pas pour vocation de remplacer les solutions déjà existantes mais d'être mise à disposition des communes non équipées d'un back-office permettant de se conformer à la dématérialisation. L'intérêt d'une solution plutôt qu'une autre reste à déterminer au sein de vos communes en fonction de vos besoins (pouvant être autres que PE/PU qui plus est) et est de votre propre ressort.
Pas eu le temps d'envoyer le sondage car j'ai été dérangée.. mais il était bien convenu qu'Andenne était commune pilote :-) merci	Ok, nous (re)prenons note de votre volonté de participer à la phase pilote. Nous mettrons tout en œuvre pour satisfaire cette demande.
La question avait déjà été posée aux communes concernant les communes pilotes et elles avaient été désignées (notamment pour participer aux réunions préparatoires), il me semble...	Les communes ayant participé aux réunions d'analyse seront sollicitées en priorité dans le cadre de la phase pilote, mais en fonction des dispositions et des opportunités, il se peut que cette liste soit adaptée.
Il y a parfois des erreurs au niveau du Cadastre...peut-on rectifier soi-même dans le document ?	De quel type d'erreur parlez-vous? Il n'est pas prévu de permettre de corriger la source des données cadastrales (celles issues du SPF Finances considérées comme source authentique). Par ailleurs, nos applications affichent la couche de données cadastrales intégrant les mises à jour quotidiennes au départ des données cadastrales officielles, ce qui est une nouveauté. Toutefois, dans le fichier Excel généré par NOTICe pour l'enquête publique, il est bien entendu possible d'éditer les données cadastrales, de même que dans tous les fichiers Word.
Bonjour, est-on informé par E-mail lorsque qu'une notification concernant le dossier est transmise ou faut-il aller sur l'application NOTICe vérifier régulièrement ?	Chaque commune va avoir un (ou plusieurs) administrateur local qui pourra identifier une ou plusieurs adresses email (d'une personne ou adresse groupe) à qui envoyer un mail lors de la réception d'une notification. Ceci est paramétrable par type de notification ce qui signifie que des personnes différentes peuvent être averties selon la notification reçue. Il est évidemment possible de ne pas envoyer d'email si vous ne le souhaitez pas. De plus, lorsqu'une notification doit être signée de façon électronique, il est possible d'envoyer un email aux personnes devant <u>signer la notification</u> .
dans les pièces jointes au dossier, peut-on visualiser les formulaires annexes obligatoires suivant les types de rubriques déclarées dans la demande de permis (type forage, etc) ?	Le formulaire informatique présent sur Mon Espace et qui doit être complété par le demandeur permet d'obliger le demandeur à fournir certaines annexes selon le contenu de sa demande. Si ces annexes obligatoires ne sont pas fournies par le demandeur, il ne pourra pas soumettre son dossier. Une fois les annexes ajoutées et le dossier soumis, ces informations seront disponibles et visualisables
En cas d'erreur de parcelle cadastrale dans la demande, peut-on modifier la demande et effacer/ajouter les parcelles non/concernées ?	Les agents communaux n'ont pas la possibilité de modifier le contenu de la demande que ce soit les parcelles (même en cas d'erreur) ou les données des caractéristiques (installations, bâtiments,...). Les agents du DPA ont eux la possibilité via leur application (TWICE) de modifier les parcelles en cas d'erreur. Vous pouvez relever ce problème lors du transfert via le champ prévu "Remarques au DPA".
Peut-on avoir un profil unique pour un bureau d'étude pour accéder à Mon Espace ?	Mon Espace permet de s'authentifier en tant que citoyen ou en tant que membre du personnel d'une entreprise (identifiable sur base d'un numéro BCE). Tous les membres d'une entreprise ont alors accès à l'ensemble des dossiers propres à l'entreprise. Il est également possible de créer des sous-départements au sein d'une entreprise en utilisant les numéros d'unité d'établissement. Cela permet par exemple de créer une branche "environnement", "subsidié", "urbanisme"... et dès lors de donner accès aux membres du personnel uniquement aux dossiers les concernant. Des mécanismes de partage et de transfert de dossiers ont été mis en place dans le cas où deux sous-département (et/ou entreprises et/ou citoyens par ailleurs) devaient travailler sur un même dossier. Pour plus d'informations, veuillez consulter l'aide du portail Mon Espace: <a href="https://monespace.wallonie.be/">https://monespace.wallonie.be/</a>

Peut-on créer plusieurs comptes pour une même entreprise / plusieurs agents peuvent-ils se connecter à un même compte ?	<p>Mon Espace permet de s'authentifier en tant que citoyen ou en tant que membre du personnel d'une entreprise (identifiable sur base d'un numéro BCE). Tous les membres d'une entreprise ont alors accès à l'ensemble des dossiers propres à l'entreprise.</p> <p>Il est également possible de créer des sous-départements au sein d'une entreprise en utilisant les numéros d'unité d'établissement. Cela permet par exemple de créer une branche "environnement", "subsidié", "urbanisme"... et dès lors de donner accès aux membres du personnel uniquement aux dossiers les concernant.</p> <p>Des mécanismes de partage et de transfert de dossiers ont été mis en place dans le cas où deux sous-département (et/ou entreprises et/ou citoyens par ailleurs) devaient travailler sur un même dossier. Pour plus d'informations, veuillez consulter l'aide du portail Mon Espace: <a href="https://monespace.wallonie.be/">https://monespace.wallonie.be/</a></p>
Est-il possible de distinguer s'il s'agit d'un permis d'environnement ou d'un permis unique lors de la soumission de la demande ? Merci.	Nous n'avons pas oublié ce point remonté lors des analyses. Il n'est pas encore mis en place dans la version actuelle, mais nous avons pour but de l'intégrer dans la prochaine version de NOTICe.
Est-il prévu qu'à terme les recours soient également introduits via Notice?	Oui ce fonctionnement est également prévu pour les recours (dans le cadre des démarches liées aux PE/PU)
Dans le cas de l'utilisation d'Urbaweb, l'administrateur local sera-t-il un membre de Civadis ou vraiment un agent communal ?	Le rôle d'Administrateur local a été créé dans le cadre de l'utilisation de NOTICe. Nous ne savons pas si un rôle équivalent existe dans les applications iMio et Civadis. A voir avec ces prestataires.
Avez-vous aussi prévu de faire une phase de test avec des demandeurs?	Des tests ont été effectués sur les formulaires électroniques avec des bureaux d'étude/entreprises avant la mise en Production. La phase pilote sera effectuée avec des entreprises qui doivent être sélectionnées avec votre collaboration.
En parallèle du cadastre, est-il prévu d'avoir accès aux coordonnées des occupants des immeubles du périmètre concerné par l'enquête publique ou du moins aux numéros de police ?	Il n'est actuellement pas prévu que NOTICe fournisse d'autres données que celles des propriétaires des parcelles concernées par l'enquête publique.
Est-ce que la carte maps dans Notice peut indiquer les parcelles cadastrales concernées par l'envoi d'un courrier pour informer les personnes de l'enquête publique?	Je pense que la démo a répondu à cette question mais pour résumer: NOTICe affiche les parcelles concernées par l'enquête publique sur la carte (selon le buffer appliqué) et NOTICe fournit ensuite ces informations sous forme de fichier Excel en y ajoutant les propriétaires de ces parcelles.
Donc c'est un lien qui permettra à URBAN d'aller chercher des informations dans Notice et Twice et pas le contraire ?	Les informations (nouveaux dossiers, demande EP, RS, envoi décision) seront récupérables par URBAN, les réponses que vous soumettrez à ces questions seront récupérées dans TWICE. Mais il n'est pas prévu que nous récupérions d'autres données que celles que nous attendons en réponse. A voir avec les prestataires si la lecture des informations NOTICe nécessitera une action ou sera automatique.
Quand vous dites "Mais il n'est pas prévu que nous récupérions d'autres données que celles que nous attendons en réponse" -> les données que vous attendez en réponse seront réalisées via Notice si je comprends bien ?	Non les données que nous attendons en réponse seront encodées par les agents communaux soit dans NOTICe si la commune utilise NOTICe, soit dans les applicatifs d'IMIO ou Civadis si la commune travaille avec ces applicatifs. Il n'y a pas de solution hybride possible. Soit la commune utilise NOTICe soit un applicatif Imio/Civadis. J'espère répondre à votre question mais par écrit ce n'est pas évident.
Quid des signatures si le système de signature électronique n'est pas d'application dans la commune?	NOTICe permet l'utilisation de la signature électronique. Si vous ne souhaitez pas utiliser cette fonctionnalité. Il est possible de télécharger le document, l'imprimer, le faire signer en papier par le bourgmestre et le DG. Il sera ensuite scanné et joint à la notification par l'agent qui effectuera une tâche de validation pour envoyer la notification au SPW (DPA).
Les instances consultatives (OAA - rejets des eaux) peuvent-elles avoir accès à NOTICe et TWICE ?	Oui
Sait-on extraire l'avis d'affichage pour l'imprimer et l'afficher in situ?	Oui, il est possible de télécharger le document d'avis d'affichage généré par l'application pour le télécharger, le modifier si nécessaire et l'afficher.
Un lien avec le logiciel urbaweb est-il prévu?	Oui, un interfaçage avec les outils urbaweb et IA.urban est en cours de développement (CIVADIS et IMiO).

Concernant la signature des avis d'enquête publique, PV de cloture, décision, les bourgmestre et directeur général devront-ils se connecter sur la plateforme ou c'est l'agent qui s'en charge ?	Selon le mécanisme que vous voulez mettre en place au sein de votre commune, plusieurs possibilités sont envisageables et paramétrables par type de réponse (PV d'enquête publique, Décision...) : Soit le bourgmestre et le DG se connectent à l'application et signent eux-mêmes électroniquement les documents dans NOTICe. Soit ils ne souhaitent pas se connecter à NOTICe et ils délèguent la signature à un utilisateur de NOTICe. Soit, ils ne souhaitent pas se connecter à NOTICe mais veulent signer une version papier. Dans ce cas le document doit être téléchargé, signé en papier, scanné et ajouté à NOTICe par l'agent.
Comment peut-on postuler pour travailler en commune pilote ?	Vous pouvez contacter Maxime Semer (maxime.semer@spw.wallonie.be) ou bien le FT compétent pour votre commune.
Twice -> gestion des permis d'environnement mais aussi permis unique, classe 3, urbanisme ?	TWICE -> Gestion des permis d'environnement, unique, classe 3 mais pas urbanisme
Bonjour , est il possible que la police puisse avoir accès à la plate forme des permis octroyés ?	résolue en direct
Bonjour, pour la transmission de la décision sur "mon espace", est-ce également valable pour les déclarations environnementales? Merci.	résolue en direct
Un demandeur/riverain m'indique que le formulaire de demande de déclaration environnementale de classe 3 n'est pas présent sur le nouvel espace "mon espace" uniquement sur l'ancien espace ?	résolue en direct
Bonjour, pourriez-vous faire un petit point sur l'interopérabilité prévue avec l'application URBAN de IMIO qui pour le moment ne gère que les permis d'urbanisme. Dans quel sens vous voyez les échanges d'informations ?	résolue en direct
Durant l'enquête publique, la population est toujours invitée à consulter le dossier. Si-celui-ci est informatisé et qu'il faut l'imprimer, quid des plans ? Nous ne sommes pas équipés pour imprimer des plans hors format A3 !	résolue en direct
Est-ce que Permis-on-web sera disponible en allemand dès son lancement ?	résolue en direct
En communauté germanophone, les permis uniques sont traités par le Ministère de la ComGerm pour le volet urbanistique. Est-ce qu'il est impliqué dans le système Permis-on-Web ?	résolue en direct
Si le portail gère les permis unique, va-t-il prendre en charge les permis d'urbanisme seuls ?	résolue en direct
Bonjour, concernant les enquêtes publiques, doit-on demander une version papier ou donner l'accès un ordinateur aux citoyens ? Merci d'avance	résolue en direct

Sera-t-il encore nécessaire d'avoir un registre papier des permis d'environnement/unique ? Merci	résolue en direct
Est-ce que des documents types à modifier seront implantés au lancement ou devons-nous uploader nos propres documents types ? Merci.	résolue en direct
nous n'avons pas encore de date de mise en production"	résolue en direct
Concernant la signature des documents de demande de permis, un agent doit-il introduire un permis en son nom ou est-il possible d'avoir une délégation de signature de sa ligne hiérarchique qui signe habituellement les courriers et documents sortants (= Responsabilité de la Direction de l'entreprise) ?	résolue en direct
Ce n'est pas compatible avec Open Office ou Libre Office. Ce n'est que des documents Microsoft Office ?	résolue en direct
Sera-t-il possible d'obtenir un compte-rendu de la présentation ? car beaucoup d'infos en même temps et son pas terrible (avec beaucoup de bruit dans le bureau...)	résolue en direct
Sera-t-il possible d'envoyer la décision collègue rédigée dans notice dans le logiciel IMIO/e-collège?	résolue en direct
Pourrons-nous disposer des fichiers modèles même si on travaille avec urb@web ? possibilité d'upload ?	résolue en direct